

République
Française
Ville de Wissous
Essonne

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL



15 avril 2019



Ville de Wissous



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le huit avril deux mille dix-neuf s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard TRINQUIER, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de Wissous.

Messieurs Dominique BOULEY, Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Florian GALLANT, Madame Corinne GUYOT, Messieurs Laurent POUJOL, Stéphane DURAND, Madame Danielle JEANNEROT, Adjointes au Maire.

Monsieur Stéphane ROBERT, Madame Sophie BOISTAY, Messieurs Régis CHAMP, Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mattéo GRIMALDI, Madame Véronique JACQUARD, Monsieur Jean-Marc BOUAZIZ, Mesdames Chantal CORENWINDER, Evelyne FOURNET, Monsieur Philippe DUPORT, Madame Hélène MERCHER, Messieurs Roger VINOT, Olivier PERROT, Norbert RAYMOND, Madame Catherine ROCHARD, Conseillers Municipaux.

Arrivée en cours de séance :

Madame Patricia BROSSIER, Conseillère Municipale arrivée à 20h40.

Absents ayant donné procuration :

Madame Christine ROBIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Richard TRINQUIER, Madame Martine THIERRY, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Evelyne FOURNET, Madame Françoise LATINUS, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Hélène MERCHER, Madame Marine BOURGEOIS-JOETS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Olivier PERROT.

Partis en cours de séances :

Monsieur Laurent POUJOL, Adjoint au Maire est parti à 22h50,

Madame Danielle JEANNEROT, Adjointe au Maire est partie à 23h38.

Secrétaire de séance :

Monsieur Mattéo GRIMALDI, Conseiller Municipal

→ Élu à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Laurie DELLAVALLE

→ Éluës à l'unanimité

PROCES-VERBAL du 26 novembre 2018

Vote : → 25 Pour (Wissous Pour Vous, Wissous Avant Tout, Un nouvel Elan pour Wissous)

→ 3 Abstentions (Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT)

PROCES-VERBAL du 17 décembre 2018

Vote : → 24 Pour (Wissous Pour Vous, Un nouvel Elan pour Wissous)

→ 1 Contre (Mme CORENWINDER)

→ 3 Abstentions (Wissous Avant Tout)

PROCES-VERBAL du 18 février 2019

Vote : → 25 Pour (Wissous Pour Vous, Wissous Avant Tout, Un nouvel Elan pour Wissous)

→ 3 Abstentions (Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT)

Décision n°19-15 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société DECALOG

Un contrat est signé pour l'utilisation, la maintenance et l'assistance de logiciels pour la bibliothèque. Il permet la publication de la base bibliographique de la bibliothèque sur internet ainsi que la gestion informatique du fonds bibliothécaire et de ses lecteurs. Il est consenti pour une durée de 3 ans pour un montant annuel qui s'élève à 2 461,98 € TTC.

Décision n°19-16 → Attribution du marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la requalification du Boulevard de l'Europe et de la route de Montjean à Wissous

L'agence TALPA est attributaire du marché. Il s'élève à un montant forfaitaire de rémunération de 189 600 € TTC.

Décision n°19-17 → Convention de mise à disposition d'exposition avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne du 2 au 26 avril 2019

Une convention est signée pour la mise à disposition d'une exposition dénommée *L'eau : une ressource vitale* du 2 au 26 avril 2019 à la bibliothèque. Elle est consentie à titre gratuit.

Décision n°19-18 → Désignation du Cabinet Michel MERCIER pour un relevé des bâtiments de l'école La Fontaine et du réfectoire dans le cadre de la construction du restaurant municipal

Le cabinet Michel MERCIER est chargé du relevé des plans d'état pour l'étude et le réaménagement de la restauration municipale. Le montant total de la mission s'élève à 11 640 € TTC.

Décision n°19-19 → Portant suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des règlements de la location des terrains de football municipaux**Décision n°19-20 → Convention de prestations de services entre la Ville de Wissous et le cabinet d'avocat « SL Avocat SAS » Année 2019**

Le tarif horaire est fixé à 240 euros TTC.

Décision n°19-21 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association YAPA

Un spectacle a eu lieu le 15 février 2019 à l'Espace Culturel Antoine de Saint-Exupéry. Il s'intitulait *KOMASI*. Le montant s'élève à 1 200 euros (non assujetti à la TVA).

Décision n°19-22 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association DONOPROD

Un spectacle s'est déroulé le 5 avril 2019 à l'Espace Culturel Antoine de Saint-Exupéry. Il s'intitulait *Pierre Donoré en concert*. Le montant s'élève à 3 800 euros TTC.

Décision n°19-23 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association Les Moutons Noirs

Un spectacle s'est déroulé le 22 mars 2019 à l'Espace Culturel Antoine de Saint-Exupéry. Il s'intitulait *RUY BLAS, ou la Folie des Moutons noirs*. Le montant s'élève à 6 330 euros TTC.

Décision n°19-24 → Convention entre la Ville de Wissous et le Football Club de Wissous pour l'utilisation de la restauration municipale durant un stage du 25 février au 1er mars 2019 au gymnase du Centre Omnisports du Cucheron**Décision n°19-25 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'Office de Tourisme du Pays de Meaux**

Une sortie est organisée en faveur des aînés le 17 octobre 2019 pour 55 personnes. Le montant total de la prestation s'élève 2 567,50 €.

Décision n°19-26 → Désignation d'un bureau d'études pour rédiger le nouveau programme concernant la construction du restaurant municipal situé angle Chemin de la Vallée et rue des Peupliers

Le bureau d'études BETR est désigné pour la rédaction d'un nouveau programme avec une nouvelle implantation et un réaménagement des espaces du bâtiment existant concernant la construction d'un restaurant communal. Le montant de la prestation s'élève à 17 200 € HT.

Décision n°19-27 → Contrat entre la Commune de Wissous et Didier BRANCO pour un spectacle de magie le jeudi 28 février 2019

Un spectacle de magie a été organisé en faveur des enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs, le 28 février 2019 en salle des fêtes. Le montant de la prestation s'élève à 450 € TTC.

Décision n°19-28 → Attribution du marché concernant l'organisation de classe de découverte pour le 1^{er} semestre 2019 pour les enfants de la Ville de Wissous Lot N°1 : classe de découverte « le milieu montagnard » dans les VOSGES

Le marché est attribué à la société Neige Soleil Tourisme Loisirs. Il s'élève à un montant de 181,82 € TTC par élève pour un effectif prévisionnel de 54 enfants. L'option transport a été retenue pour un montant de 105,09 € TTC par enfant. La classe de découverte est prévue du 24 au 28 juin 2019.

Décision n°19-29 → Attribution du marché concernant l'organisation de classe de découverte pour le 1^{er} semestre 2019 pour les enfants de la Ville de Wissous Lot N°2 : classe de découverte « astronomie et nature » en France

La société Neige Soleil Tourisme Loisirs est attributaire du marché. Il s'élève à un montant de 198,08 € TTC par élève pour un effectif prévisionnel de 60 enfants. L'option transport a été retenue pour un montant de 69,58 € TTC par enfant. La classe de découverte est prévue du 10 au 15 juin 2019.

Décision n°19-30 → Avenant N° 1 du marché concernant l'organisation de classe de découverte pour le 1^{er} semestre 2019 pour les enfants de la Ville de Wissous Lot N°1 : classe de découverte « le milieu montagnard » dans les VOSGES

A la demande des professeurs des écoles, la date de la classe de découverte a été modifiée. Elle aura donc lieu du 17 au 21 juin 2019. Les autres termes du marché restent inchangés.

Décision n°19-31 → Contrat entre la Commune de Wissous et Philippe MOINGT / MANDRAGORE pour un spectacle de magie le jeudi 07 mars 2019

Un spectacle de magie a été organisé en faveur des enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs, le 7 mars 2019 dans les locaux de l'ACM. Le montant de la prestation s'élève à 500 € TTC.

Décision n°19-32 → Avenant N° 1 du contrat entre la Commune de Wissous et la Société SCHNEIDER pour l'entretien et la maintenance des climatisations

Un avenant est signé pour l'ajout d'un bâtiment communal (Centre Technique Municipal) au contrat initial. Il s'élève à 206,18 € TTC. Le montant total du contrat réajusté s'élève donc à 2 404,58 € TTC.

Décision n°19-33 → Contrat de location avec la société WC LOC

Un contrat est signé pour la location de 3 WC, lavabos et douches sur le terrain des gens du voyage situé Boulevard de l'Europe. Le contrat est d'une durée d'un an pour un montant de 6 267,78 € TTC.

Décision n°19-34 → Contrat entre la Commune de Wissous et la Compagnie Zébuline

Un contrat est signé pour un spectacle dénommé *L'arbre de Nouky* qui se déroulera le 4 décembre 2019 en faveur des enfants du multi-accueil. Le montant de la prestation s'élève à 490 € (non assujetti à la TVA).

Décision n°19-35 → Avenant N° 1 du marché concernant l'organisation de classe de découverte pour le 1^{er} semestre 2019 pour les enfants de la Ville de Wissous Lot N°2 : classe de découverte « astronomie et nature » en France

Suite à une erreur administrative concernant la date de la classe de découverte, il convient de rectifier celle-ci. Elle aura donc lieu du 11 au 14 juin 2019. Les autres termes du marché restent inchangés.

Décision n°19-36 → Reconduction ultime du marché concernant la fourniture de plantes à massifs annuels et bisannuels, de sapins, d'arbres - d'arbustes, fournitures et matériels d'espaces verts et de substrats pour la Ville de Wissous – lots 1 : Fleurs d'été et 2 : Fleurs d'hiver

Le marché est reconduit pour une dernière année aux établissements FOLLIOT pour un montant annuel maximum de 13 750 euros TTC pour le lot n°1 et de 11 000 euros TTC.

Décision n°19-37 → Reconduction ultime du marché concernant la fourniture de plantes à massifs annuels et bisannuels, de sapins, d'arbres - d'arbustes, fournitures et matériels d'espaces verts et de substrats pour la Ville de Wissous – lot 3 : Bulbes

Le marché est reconduit pour une dernière année à la société TULIPES DE FRANCE pour un montant annuel maximum de 4 400 euros TTC.

Décision n°19-38 → Reconduction ultime du marché concernant la fourniture de plantes à massifs annuels et bisannuels, de sapins, d'arbres - d'arbustes, fournitures et matériels d'espaces verts et de substrats pour la Ville de Wissous – lot 5 : Arbres, arbustes

Le marché est reconduit pour une dernière année à la société ALLAVOINE pour un montant annuel maximum de 3 850 euros TTC.

Décision n°19-39 → Reconduction ultime du marché concernant la fourniture de plantes à massifs annuels et bisannuels, de sapins, d'arbres - d'arbustes, fournitures et matériels d'espaces verts et de substrats pour la Ville de Wissous – lot 6 : Matériel espaces verts

Le marché est reconduit pour une dernière année à la société GREENMAT pour un montant annuel maximum de 4 800 euros TTC.

Décision n°19-40 → Reconduction ultime du marché concernant la fourniture de plantes à massifs annuels et bisannuels, de sapins, d'arbres - d'arbustes, fournitures et matériels d'espaces verts et de substrats pour la Ville de Wissous – lot 7 : Sapins

Le marché est reconduit pour une dernière année à la société ETIENNE pour un montant annuel maximum de 2 520 euros TTC.

Décision n°19-41 → Reconduction ultime du marché concernant la fourniture de plantes à massifs annuels et bisannuels, de sapins, d'arbres - d'arbustes, fournitures et matériels d'espaces verts et de substrats pour la Ville de Wissous – lot 8 : Substrats

Le marché est reconduit pour une dernière année à la société SOUFFLET VIGNE pour un montant annuel maximum de 5 520 euros TTC.

Décision n°19-42 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association Automobile Club de l'Ouest

Cette formation concerne la prévention routière « critérium du jeune conducteur ». Elle est réservée aux enfants à partir de 7 ans. Elle sera organisée les 3 et 4 juin 2019. Le montant s'élève à 5 988 euros TTC.

Décision n°19-43 → Convention de médecine professionnelle et préventive pour les agents de la mairie de Wissous

Une convention est signée avec l'Association interprofessionnelle des Centres Médicaux et Sociaux de santé au travail de la région Ile-de-France (ACMS). Elle est consentie pour l'année 2019 et sera reconduite une fois. La cotisation s'élève à 0,43% de la masse des salaires plafonnées de l'année précédente concernant l'effectif des agents. Elle évolue chaque année d'un pourcentage égal à celui de l'évolution du plafond de la sécurité sociale. En cas de rendez-vous non honoré, une indemnité est fixée à 40 € HT.

Décision n°19-44 → Convention de mise à disposition d'équipements publics entre la Commune de Wissous et l'association « Les attelages de Montjean »

Une convention est signée à titre gratuit afin de définir les conditions de mises à disposition d'équipements publics situés au Domaine de Montjean. La convention est conclue pour une période d'un an et sera reconductible deux fois.

DÉLIBÉRATIONS

1. Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget Communal (M14) (Annexe)

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Compte de Gestion est produit par le trésorier principal au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice et que l'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion au plus tard le 30 juin. Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2018 du Budget Communal (M14) de la Commune, comme suit :

Vote : → 25 Pour (Wissous Pour Vous, Wissous Avant Tout, Un nouvel Elan pour Wissous)
 → 3 Abstentions (Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT)

2. Approbation du Compte de Gestion 2018 – Budget primitif annexe Eau et Assainissement (M49) (Annexe)

Comme indiqué lors de la délibération précédente, l'Assemblée à l'unanimité approuve le Compte de Gestion 2018 du Budget Assainissement (M49).

3. Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Communal (M14) (Annexe)

Le résultat du Compte Administratif 2018 du Budget Communal (M14) de la Ville de Wissous s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DÉPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	13 425 597,96 €	13 938 870,00 €	
Exécution 2018	13 635 836,83 €	12 860 020,50 €	775 816,33 €
<i>Taux d'exécution</i>	101,57%	92,26%	
Résultats antérieurs (exercice 2017)	513 272,04 €		513 272,04 €
Total de la section de fonctionnement	14 149 108,87 €	12 860 020,50 €	1 289 088,37 €

INVESTISSEMENT	RECETTES	DÉPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	5 643 164,84 €	7 373 905,00 €	
Exécution 2018	3 525 318,23 €	2 896 374,04 €	628 944,19 €
<i>Taux d'exécution</i>	62,47%	39,28%	
Résultats antérieurs (exercice 2017)	1 730 740,16 €		1 730 740,16 €
Total de la section d'investissement	5 256 058,39 €	2 896 374,04 €	2 359 684,35 €
Restes à réaliser 2018	614 065,00 €	1 475 771,76 €	
Total de la section d'investissement après restes à réaliser	5 870 123,39 €	4 372 145,80 €	1 497 977,59 €

M. Richard TRINQUIER, Maire en exercice ayant quitté la séance pour le vote conformément à l'article L-2121-14 du CGCT, la séance est conduite par M. Dominique BOULEY, 1^{er} Adjoint au Maire après vote favorable de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2018 du Budget Communal (M14) et a donné quitus à M. le Maire pour sa gestion, comme suit :

Vote : ➔ **16 Pour (Wissous Pour Vous, Un nouvel Elan pour Wissous)**
 ➔ **11 Abstentions (Mme CORENWINDER, Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT, Mme BROSSIER, Wissous Avant Tout)**

4. Approbation du Compte Administratif 2018 - Budget Primitif annexe Eau et Assainissement (M49) (Annexe)

Le résultat du Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement (M49) de la Ville de Wissous s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DÉPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	245 019,13 €	245 019,13 €	
Exécution 2018	137 544,71 €	166 726,09 €	- 29 181,38 €
<i>Taux d'exécution</i>	<i>56,10%</i>	<i>68,00%</i>	
Résultats antérieurs (exercice 2017)	80 019,13 €	- €	80 019,13 €
Total de la section de fonctionnement	217 563,84 €	166 726,09 €	50 837,75 €

INVESTISSEMENT	RECETTES	DÉPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	
Exécution 2018	- €	- €	- €
<i>Taux d'exécution</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	
Résultats antérieurs (exercice 2017)	- €	- €	- €
Total de la section d'investissement	- €	- €	- €
Restes à réaliser 2018	- €	- €	
Total de la section d'investissement après restes à réaliser	- €	- €	- €

M. Richard TRINQUIER, Maire en exercice ayant quitté la séance pour le vote conformément à l'article L-2121-14 du CGCT, la séance est conduite par M. Dominique BOULEY, 1^{er} Adjoint au Maire après vote favorable de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement (M49) et de donner quitus à M. le Maire pour sa gestion, comme suit :

Vote : ➔ **20 Pour (Wissous Pour Vous, Un nouvel Elan pour Wissous)**
 ➔ **7 Abstentions (Mme CORENWINDER, Wissous Avant Tout)**

5. Affectation des résultats 2018 – Budget Communal (M14)

Le Compte Administratif 2018 du Budget Communal, conforme au Compte de Gestion du receveur, Comptable de la Collectivité, présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement : Résultat de clôture	1 289 088,37 €
Section d'investissement : Résultat de clôture	2 359 684,35 €
Résultat de clôture avec RAR	1 497 977,59 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats, comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Résultat de clôture 2018
Investissement R 001	2 359 684,35 €
Investissement 1068	789 088,37 €
Fonctionnement R 002	500 000 €
TOTAL	3 648 772,72 €

Vote : → **18 Pour (Wissous Pour Vous, Un nouvel Elan pour Wissous)**
→ **11 Abstentions (Mme CORENWINDER, Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT, Mme BROSSIER, Wissous Avant Tout)**

6. Affectation du résultat 2018 - Budget Primitif annexe Eau et Assainissement (M49)

Le Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement, conforme au Compte de Gestion du receveur, Comptable de la Collectivité, présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement : Résultat de clôture	50 837,75 €
Section d'investissement : Résultat de clôture	0 €
Résultat de clôture avec RAR	0 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement R 002	50 837,75 €

Vote : → **22 Pour (Wissous Pour Vous, Un nouvel Elan pour Wissous)**
→ **7 Abstentions (Mme CORENWINDER, Wissous Avant Tout)**

7. Vote des trois taux d'imposition directe locale pour 2019

Les taux d'imposition pour l'année 2019 restent inchangés par rapport à l'année précédente. L'Assemblée à l'unanimité décide d'adopter les taux d'imposition directe locale, pour l'année 2019, comme suit :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	10,00 %	10,00 %
Foncier Bâti	16,01 %	16,01 %
Foncier non bâti	29,64 %	29,64 %

8. Budget Supplémentaire 2019 de la Commune (Annexe)

L'instruction budgétaire et comptable de la M14 précise dans son chapitre 4 sur le contenu et la présentation des documents budgétaires que le Budget Supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations

nouvelles, si les résultats n'ont pas déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif. Il ne peut être adopté qu'après le vote du Compte Administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du Budget Primitif du même exercice et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

Pour la section de fonctionnement, le montant global de l'augmentation des crédits s'élève à 425 000 euros. Pour la section d'investissement, les crédits budgétaires progressent de 1 565 162 euros.

Dans sa globalité, le budget augmente donc de 1 990 162 euros. L'Assemblée adopte le Budget Supplémentaire 2019 de la Commune en ce sens. Les crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement pourront faire l'objet d'un réajustement.

Vote : → 18 Pour (Wissous Pour Vous, Un nouvel Elan pour Wissous)
→ 11 Abstentions (Mme CORENWINDER, Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT, Mme BROSSIER, Wissous Avant Tout)

9. Budget Supplémentaire du Budget Primitif – Annexe Eau et Assainissement (M49) (Annexe)

Comme indiqué dans la délibération précédente, il est nécessaire d'intégrer les résultats du Compte Administratif 2018. Dans sa globalité, le budget augmente de 50 837,75 euros. Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le Budget Supplémentaire 2019 du Budget Primitif – Annexe Eau et Assainissement (M49) en ce sens. Les crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement pourront faire l'objet d'un réajustement.

Vote : → 23 Pour (Wissous Pour Vous, Un nouvel Elan pour Wissous)
→ 6 Abstentions (Wissous Avant Tout)

10. Convention d'occupation d'un immeuble bâti ou non bâti dépendant du domaine public de SNCF réseau économique sans exploitation économique (Annexe)

Par délibération du 17 novembre 2011, une convention a été signée entre le Réseau Ferré de France et la Ville de Wissous, afin de créer un parking public vers le quartier Saint Eloi. Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2018. Il convient donc de signer une nouvelle convention d'occupation du domaine public avec SNCF Réseau. La durée de cette convention est fixée à cinq ans et la redevance annuelle s'élève à 7 130 € HT. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette convention et autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents.

11. Convention cadre triennale de partenariat relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion (Annexe)

Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) soutient financièrement les jeunes âgés de 18 à 25 ans dans leurs projets professionnels ainsi que dans les situations d'urgence. Le Conseil Départemental gère ce dispositif localement, en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'insertion des jeunes, à travers les Maisons Départementales des Solidarités (MDS). Le Conseil Départemental propose un partenariat tripartite avec la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale afin de répondre de manière cohérente aux demandes d'aides directes formulées par les jeunes en difficultés. Il est proposé que la Commune abonde chaque année le fonds local d'aide aux jeunes. La convention fixe la participation annuelle de la Commune à 317,50 €, correspondant à 0,50 € par jeune de 18 à 25 ans soit 635 jeunes. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention cadre triennale 2019-2021 de partenariat relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion à intervenir avec le Conseil Départemental de l'Essonne et le Centre Communal d'Action Sociale et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

12. Mise en place d'un hébergement d'urgence provisoire

La Ville de Wissous recherche une solution d'hébergement d'urgence pour les Wissoussiens rencontrant de grandes difficultés telle que la rupture d'hébergement suite à un sinistre par exemple. Il sera vérifié que la personne ne peut accéder à d'autres dispositifs tels que l'assurance, l'hébergement familial ou amical. Ce logement de type T 2 est entièrement meublé et se situe 14 Voie du Bon Puits à Wissous. Ce dernier peut accueillir une famille de

4 personnes maximum. L'Assemblée à l'unanimité décide de définir ce logement comme logement d'urgence.

13. Rétrocession de la rue Hélène Boucher - ZAC Haut de Wissous 2 : parcelles cadastrées section W n°260-262-264-278-282-290-292-310-365-367-369-371-372-374-376-381-382-401 (Annexe)

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC du Haut de Wissous 2 par l'aménageur Groupe Life – Groupe Idec, il est nécessaire de procéder à l'incorporation dans le domaine public communal de la rue Hélène Boucher, du giratoire ainsi que de la noue située avenue de la Concorde. Cette rétrocession se fera à l'euro symbolique. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer tous les actes inhérents à cette transaction et demande au notaire de se charger de la régularisation de l'acte notarié.

14. Déclaration Préalable pour la création d'un monte-charge à l'Espace Culturel Antoine de Saint-Exupéry

La Ville de Wissous développe un programme culturel intense pour tout public. La Commune doit faire appel à des prestataires extérieurs lors de spectacles pour transporter les décors ou instruments imposants. Il est nécessaire de créer un monte-charge afin d'améliorer les conditions de mise en œuvre des événements culturels et transporter les équipements scéniques en toute sécurité. L'Assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire ou l'Adjoint en charge de l'urbanisme à déposer un dossier de déclaration préalable et à signer tous les documents afférents.

15. Avis de la Commune concernant le Programme Local de l'Habitat de la Communauté Paris-Saclay 2019-2024 (Annexe)

Par délibération en date du 16 mars 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) a délibéré sur l'engagement de la procédure du Programme Local de l'Habitat (PLH). Il s'agit d'un outil de planification et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, rendu obligatoire par la loi. Il dresse un état des équilibres et déséquilibres sur le marché immobilier, évalue les besoins en logements et les grandes orientations et définit des objectifs et des moyens pour leur mise en œuvre. Le PLH est élaboré pour une période de 6 ans. Il concerne tous les types d'habitats, mais vise en particulier à répondre à l'objectif de mixité sociale en favorisant une répartition équilibrée des logements sociaux sur tout le territoire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Pour rappel, la Ville de Wissous est exemptée des dispositions de l'article 55 de la loi SRU en rapport avec le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) lié à l'activité de l'aéroport d'Orly. Un projet de construction de 150 logements dans le parc privé est inscrit. Il sera situé au niveau du périmètre du Legs DHOMMEE. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019 – 2024 de la CPS.

Vote : ➔ 18 Pour (Wissous Pour Vous, Un nouvel Elan pour Wissous)
➔ 11 Abstentions (Mme CORENWINDER, Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT, Mme BROSSIER, Wissous Avant Tout)

16. Acquisition d'un local commercial situé 33 avenue des écoles – lieudit « Monrateau »

Dans le cadre d'un futur programme immobilier situé 13 et 17 Route d'Antony, il est envisagé le déplacement du bureau de Poste actuel. La Commune a eu connaissance de la vente d'un local commercial anciennement exploité en tant que pressing, dans un ensemble immobilier situé, 33 avenue des écoles. Afin de permettre d'accueillir les nouveaux locaux de la Poste, la Ville s'est portée acquéreur de ce bien. Le local est implanté en pied d'immeuble, dans une copropriété, d'une surface utile de 140 m². Le montant de l'acquisition s'élève à 140 000 € hors droit et frais de commission inclus. Les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune. Il est demandé à l'Assemblée d'acquiescer le local situé 33 avenue des écoles cadastré section AD n°586 et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme à signer tous les documents afférents.

Vote : ➔ 18 Pour (Wissous Pour Vous, Un nouvel Elan pour Wissous)
➔ 9 Contre (Mme CORENWINDER, Mmes THIERRY, FOURNET, M. DUPORT, Mme BROSSIER, Wissous Avant Tout)
➔ 2 Abstentions (M. PERROT, Mme BOURGEOIS-JOETS)

17. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wissous et l'Association de la Police Municipale de Wissous

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wissous (ASPW) et l'Association de la Police Municipale de Wissous (APMW) ont pour projet un voyage au Portugal dans la Ville de Figueira de Castelo Rodrigo dans le cadre du jumelage suite à la venue l'année dernière de leurs confrères. Cette rencontre permet de nouer des liens entre les deux Villes. Les pompiers portugais ont invité ces associations à venir les voir dans leur caserne du 3 au 6 mai 2019. L'ASPW et l'APMW ont donc monté un projet de voyage afin de répondre à cette invitation. Il est prévu que 7 personnes partent par avion pour cette destination et qu'ils soient logés et nourris par les membres de la caserne de Figueira. Considérant que ces associations, via ce voyage ont pour objectif de représenter la Ville de Wissous et de faire perdurer les liens que nous avons avec la Ville de Figueira de Castelo Rodrigo. L'Assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 424,58 € TTC à L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wissous et de 237,43 € TTC à l'Association de la Police Municipale de Wissous.

18. Contrat de sponsoring (Annexe)

Dans le cadre de sa politique, la Municipalité souhaite apporter son soutien à un jeune champion d'haltérophilie. Un contrat de sponsoring est proposé par la Ville afin de soutenir ce champion et prévoit une subvention de 800 euros pour couvrir des dépenses liées à son sport, en contrepartie de promouvoir la Ville lors de ses conférences de presse et à porter les couleurs de la Ville. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le contrat de sponsoring en faveur de M. Samuel GARNIER et autorise M. le Maire à signer ledit contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

19. Création de postes et modification du tableau des effectifs

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la modification du tableau des effectifs. Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'effectif des emplois, nécessaire au bon fonctionnement des services. Il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet dans le cadre d'une réussite à un examen professionnel et un poste d'adjoint administratif à temps complet dans le cadre d'une intégration dans une autre filière. Il est donc nécessaire d'inscrire ces postes dans le tableau des effectifs. Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de créer ces postes et d'adopter la modification du tableau des effectifs qui en découle.

20. Avis de la Commune concernant le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la valorisation de la Plaine de Montjean

Par courrier reçu le 12 février 2019, le Syndicat Intercommunal pour la valorisation de la Plaine de Montjean a proposé un projet de dissolution dudit syndicat. En effet, celui-ci n'a plus d'activité. Le solde est évalué à 114 350,38 €. Il serait réparti au prorata selon la dernière participation comme suit : Wissous : 36 294,81 € ; Fresnes : 39 027,78 € et Rungis : 39 027,78 €. Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la dissolution du syndicat Intercommunal pour la valorisation de la plaine de Montjean et d'approuver la répartition proposée ci-dessus.

Vote : ➔ 27 Pour (Wissous Pour Vous, Wissous Avant Tout, Un nouvel Elan pour Wissous)
➔ 2 Contre (Mmes MERCHER, LATINUS)

IV/ QUESTIONS DIVERSES

- **Arrêté n°2019-PREF/DCPPAT/BUPPE/060 du 19 mars 2019 portant imposition à la société ENORIS de prescriptions complémentaires pour l'exploitation de ses installations situées à MASSY.**

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un arrêté a été notifié pour communication à l'Assemblée. Il concerne l'imposition à la société ENORIS de prescriptions complémentaires pour l'exploitation de ses installations situées à MASSY.

Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable en date du 17 décembre 2018.

➤ **Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Wissous**

Mme MERCHER s'interroge sur ces modifications, notamment sur :

- La densité d'un projet immobilier rue du Général de Gressot et la démolition d'une bâtisse ancienne ;
- Un possible projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une propriété privée et d'un programme privé. Il mentionne également que le PLU n'a pas changé depuis 2005 et qu'il est nécessaire de le faire évoluer.

M. PERROT fait part de ses inquiétudes et de certains wissoussiens ainsi que du manque d'information concernant cette modification de PLU et les projets envisagés.

➔ Date du prochain Conseil : mai 2019

INTERRUPTION DE SÉANCE de 23h12 à 23h44

Fin de séance : 23h45

Fait à Wissous, le 17 avril 2019


Richard TRINQUIER
Maire de Wissous


